

**Table des matières**

Introduction .....	2
Conditions d'admission .....	3
Informations diverses .....	4
- Compétences et acquis au terme de la formation .....	4
- Pédagogie .....	4
- Evaluation au cours de la formation .....	4
- Formations ultérieures accessibles .....	4
Gestion et contacts .....	5
Programme détaillé .....	6
- Programme par matière .....	
Infos pratiques .....	8

## Introduction

### Introduction

La mineure en sciences humaines et sociales vous offre :

- une large introduction aux domaines des sciences humaines et sociales et aux méthodes utilisées pour les aborder,
- une ouverture et un complément en sciences humaines et sociales.

## Conditions d'admission

Tous les étudiants du programme de bachelier sont admis à la formation (exceptés les étudiants de sociologie et anthropologie, sciences politiques et sciences humaines et sociales) .

Pour plus de détails, consulter ici le tableau récapitulatif présentant par programme de bachelier les différentes mineures auxquelles les étudiants ont accès: [www.uclouvain.be/programme-mineures.html](http://www.uclouvain.be/programme-mineures.html)

## Informations diverses

### COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

Objectif de la mineure:

- donner à l'étudiant une large introduction aux domaines des sciences humaines et sociales et aux méthodes utilisées pour les aborder ;
- permettre à l'étudiant d'enrichir sa formation pour une réorientation ultérieure éventuelle moyennant le respect des conditions précisées à la rubrique « Formations ultérieures accessibles » (notamment vers les masters en gestion des ressources humaines, sociologie, anthropologie).

### PÉDAGOGIE

Les méthodes pédagogiques sont variées : cours magistraux, pédagogie active, travaux personnels ou en groupe. Les cours magistraux visent à transmettre une matière tandis que les séminaires et travaux pratiques requièrent une participation active de l'étudiant.

### EVALUATION AU COURS DE LA FORMATION

Selon les types d'activités, l'évaluation peut revêtir différentes formes. Certains cours donneront lieu à des évaluations orales et/ou écrites traditionnelles (prenant place lors des sessions d'examens de janvier, juin et août/septembre), tandis que les séminaires impliqueront une participation de l'étudiant tout au long du quadrimestre et l'évaluation de travaux personnels. Les modalités de l'évaluation seront précisées au début de chaque enseignement.

Les activités d'enseignement sont évaluées selon les règles en vigueur à l'Université (voir [Règlement général des examens](#)). Les étudiants peuvent éventuellement trouver des informations complémentaires sur les modalités particulières d'évaluation des cours dans les cahiers des charges.

### FORMATIONS ULTÉRIEURES ACCESSIBLES

Programmes accessibles	Conditions d'accès	Conditions spécifiques
<ul style="list-style-type: none"><li>• Master en gestion des ressources humaines</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• accès direct moyennant la réussite des matières suivantes : comptabilité, économie politique, management humain, théorie des organisations</li></ul>	
<ul style="list-style-type: none"><li>• Master en sociologie</li><li>• Master en anthropologie</li><li>• Master en sociologie et anthropologie (60 crédits)</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• accès moyennant mineure pour autant que les étudiants aient suivis les matières suivantes : LPOLS1113 anthropologie du terrain à la théorie (4 crédits), LPOLS1234 théories et concepts en sociologie (4 crédits), LPOLS1114 formalisation pour les sciences sociales (4 crédits), LCOPS1212 collecte et analyse des données qualitatives (4 crédits), LPOLS1235 Introduction à l'épistémologie et à la démarche scientifique des sciences sociales (2 crédits), LPOLS1221 analyse des données quantitatives (4 crédits)</li></ul>	En accord avec le responsable du programme, un maximum de 15 crédits de prérequis pourront être ajoutés au programme de master.

## Gestion et contacts

### Gestion du programme

Entite de la structure SESP

Acronyme	<b>SESP</b>
Dénomination	Bureau du premier cycle
Adresse	Place Montesquieu, 1 bte L2.08.08 1348 Louvain-la-Neuve Tél 010 47 41 16 - Fax 010 47 45 61
Secteur	Secteur des sciences humaines ( <a href="#">SSH</a> )
Faculté	Faculté des sciences économiques, sociales, politiques et de communication ( <a href="#">ESPO</a> )
Commission de programme	Bureau du premier cycle ( <a href="#">SESP</a> )

**Responsable académique du programme :** [Benoît Rihoux](#)

### Personnes de contact

Personne de contact : **Chantal Herman**

## Programme détaillé

## Programme par matière

La mineure totalise 30 crédits, qui se répartissent en 15 crédits en deuxième année et 15 crédits en troisième année.

○ Obligatoire

△ Activité non dispensée en 2013-2014

⊕ Activité cyclique dispensée en 2013-2014

⊗ Au choix

⊙ Activité cyclique non dispensée en 2013-2014

⊞ Activité de deux ans

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc..)

Bloc  
annuel

2 3

## o Programme détaillé (30 crédits)

30 crédits minimum parmi :

⊗ LCOPS1124	Philosophie	Nathalie Frogneux, Danielle Lories, Nicolas Monseu, Délia Popa (suppl&eacute;e Nathalie Frogneux)	30h	5 Crédits		x	x
⊗ LCOPS1311	Philosophie politique et sociale	Mark Hunyadi	30h	4 Crédits	2q	x	x
⊗ LCOPS1125	Psychologie et psychologie sociale	Olivier Corneille, Delphine Grynberg (suppl&eacute;e Olivier Corneille), Guy Lories, Gordy Pleyers	30h	5 Crédits	2q	x	x
⊗ LPSY1406	Psychologie et politique	Stephan Van den Broucke	30h	5 Crédits	1q	x	x
⊗ LPOLS1113	Anthropologie : du terrain à la théorie	Olivier Servais	30h	4 Crédits	1q	x	x
⊗ LPOLS1234	Théories et concepts en sociologie	Marc Zune	30h	4 Crédits	1q	x	x
⊗ LESPO1114	Sciences politiques	Pierre Baudewyns, Vincent Legrand, Gaëlle Pellon, Min Reuchamps	30h	5 Crédits		x	x
⊗ LPOLS1212	Régimes politiques contemporains	Lieven De Winter	30h	5 Crédits	2q	x	x
⊗ LCOPS1113	Histoire moderne et contemporaine	Paul Servais, Pierre Tilly	30h	5 Crédits		x	x
⊗ LECGE1121	Histoire économique et sociale	Paul Servais, Jean-Marie Yante (coord.)	30h	4 Crédits	1q	x	x
⊗ LESPO1122	Fondements du droit public et privé	Nicolas Bonbled, Christine Bruls, Céline Romainville, Thibaut Slingeneyer	40h	5 Crédits		x	x
⊗ LCOPS1211	Droit constitutionnel	Yves Lejeune	60h	5 Crédits	1q	x	x
⊗ LPOLS1314	Droit social	Bernard Nyssen	30h	4 Crédits	1q	x	x
⊗ LECGE1221	Droit commercial et fiscalité	Patrick De Wolf, Michel De Wolf	60h	5 Crédits	2q	x	x
⊗ LPOLS1112	Comptabilité du secteur non-marchand	Karine Cerrada Cristia	30h+15h	4 Crédits	2q	x	x
⊗ LECGE1321	Management humain	Nathalie Delobbe	30h+15h	4 Crédits	2q	x	x
⊗ LECGE1317	Théorie des organisations	Matthieu de Nanteuil	30h	4 Crédits	1q	x	x
⊗ LCOPS1115	Economie politique	Philippe De Villé, Tanguy Isaac, Arastou Khatibi	45h+15h	5 Crédits	1q	x	x
⊗ LPOLS1114	Formalisation pour les sciences sociales	Pierre Dehez	30h+15h	4 Crédits	2q	x	x
⊗ LCOPS1212	Collecte et analyse des données qualitatives	Mathieu Berger	25h+20h	4 Crédits	1q	x	x
⊗ LPOLS1235	Introduction à l'épistémologie et à la démarche scientifique des sciences sociales	Nathalie Burnay	20h	2 Crédits	1q	x	x
⊗ LPOLS1221	Analyse des données quantitatives	Jacques Marquet	25h+20h	4 Crédits	2q	x	x

## Infos pratiques

### Inscription à la mineure

#### 1. Modalité d'organisation

Les cours des mineures sont placés en journée, le mardi matin, le mercredi et le jeudi toute la journée et le vendredi matin.

Responsable académique: M. Zune

Personne de contact : Ch. Herman (POLS) [chantal.herman@uclouvain.be](mailto:chantal.herman@uclouvain.be)

Modalités d'inscription : 1er cycle

#### 2. Admission à la mineure

Non pertinent.

#### 3. Inscription à la mineure

*En deuxième année*

Une inscription en en deuxième année du programme de bachelier via le web, permet d'enchaîner directement avec l'inscription à l'option. (L'étudiant doit d'abord être inscrit en deuxième année avant de s'inscrire à une option.)

Si ce moyen n'est pas utilisé, l'étudiant a accès à l'inscription à l'option via son bureau virtuel (accéder au portail UCL, s'identifier, cliquer sur "mon bureau", ...).

L'étudiant qui recommence sa deuxième année est automatiquement ré-inscrit.

*En troisième année*

Lors de leur inscription en troisième année du programme de bachelier, les étudiants sont automatiquement inscrits à la seconde partie de l'option suivie en deuxième année. Il en est de même pour les étudiants qui recommenceraient leur troisième année de bachelier.

Toute demande de dérogation à cette règle est à présenter au conseiller aux études du programme de bachelier suivi.

#### 4. Suivi de l'inscription à la mineure

Le suivi de la demande d'inscription à la mineure peut être effectué via l'application d'inscription à la deuxième année du programme de bachelier disponible sur le web.

#### 5. Modification de l'inscription à la mineure

L'étudiant qui désire modifier son choix doit consulter le conseiller aux études de sa faculté d'origine.

---

### Horaire des cours

#### 1. Consultation de l'horaire des cours

<https://www.uclouvain.be/espo-mineures.html>

#### 2. Résolution de conflits horaires

A l'entrée de la deuxième année de son programme de bachelier, l'étudiant établit son horaire de deuxième et troisième années en tenant compte des horaires de la mineure.

En cas de conflit horaire plusieurs solutions sont envisageables :

- Reporter des cours en BAC3

En cas de conflit en BAC2 (entre un cours de la majeure et un cours de la mineure), l'étudiant peut demander via requête au conseiller aux études, à reporter un des deux cours à l'année suivante, en tenant compte des séquences de cours (pré requis voir FAQ7). Le cours à reporter peut être le cours de la majeure ou le cours de la mineure.

- Anticiper des cours de BAC3

Si, en préparant son horaire étalé sur les deux dernières années de baccalauréat, l'étudiant de BAC2 se rend compte qu'il aura un conflit en BAC3 (cours de la majeure et cours de l'option), il peut demander à anticiper un des deux cours en BAC2. Le cours à anticiper peut être le cours de la majeure ou le cours de la mineure. L'étudiant doit demander l'accord de sa conseillère aux études pour ses anticipations de cours à l'année précédente au moyen du formulaire de requête.

- Assumer le conflit

L'étudiant peut, dans certains cas, bénéficier d'alternatives pédagogiques pour un cours en conflit et, du coup, sa présence à ce cours n'est plus indispensable. Pour pouvoir bénéficier de ces dispositions particulières, l'étudiant doit obtenir l'accord préalable de l'enseignant concerné. Les informations sur les alternatives pédagogiques, si celles-ci existent, sont disponibles dans le descriptif des cours repris sur le programme d'études (en cliquant sur le code du cours).

- Trouver un cours équivalent qui ne provoque pas de conflit

Les informations concernant les équivalences de cours sont disponibles dans chaque descriptif de cours du programme détaillé. L'étudiant doit demander, via le formulaire de requête, l'accord de sa conseillère aux études pour pouvoir remplacer un cours de son programme par un cours équivalent.

*Personnes de contact :*

Conseillère aux études : Cécile Delannay [cecile.delannay@uclouvain.be](mailto:cecile.delannay@uclouvain.be)

Déléguée à l'information : Frédérique Rotsaert, [frederique.rotsaert@uclouvain.be](mailto:frederique.rotsaert@uclouvain.be)

---

### Inscription aux activités de la mineure

#### 1. Information sur les prérequis

Cette information est disponible dans le programme détaillé de l'option (ci-dessus).

#### 2. Inscription aux activités du programme de la mineure

L'inscription aux activités (aux cours) de l'option se fait en même temps que l'inscription aux activités (cours) de la majeure.

L'inscription aux cours est réalisée en utilisant un menu spécifique dans le bureau virtuel de l'étudiant(e).

Ce menu sera disponible dans le courant du mois de septembre.

### **3. Obtention du "visa" du responsable de la mineure**

Le secrétariat du 1er cycle se chargera des démarches en cas de demande de "visa".

---

## **Supports disponibles**

### **1. Informations sur le service cours**

Les informations utiles seront données au cours.

### **2. Consultation du tableau des supports disponibles pour chaque activité**

Les informations utiles sont disponibles dans chaque descriptif de cours du programme détaillé (ci-dessus).

---

## **Organisation des examens**

### **1. Inscriptions aux examens**

L'inscription aux examens suit la même procédure que l'inscription aux examens des cours de la majeure.

### **2. Consultation des horaires d'examens**

Les examens des cours des options se déroulent dans une semaine spéciale de la session, ceci pour éviter les conflits d'horaires.

La grille des horaires est disponible sur le site web : <https://www.uclouvain.be/espo-mineures.html>

